

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 18 décembre 2025

Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.*

Date de convocation
11/12/2025
Date d'affichage
23/12/2025

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BOIGEY-DIEMER M., BREGIER T., COLIN B., DEVAUCHELLE E., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., MILLION E., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E..
Monsieur Maxime ROUSSELOT a été nommé secrétaire.

Absents excusés : CHABRIER R., COURTOIS-PAULUS A., FRESSE A., POIRIER S..

Absents : GABRION J.-M., ROLLOT D..

Pouvoirs : R. CHABRIER a donné pouvoir à J.-F. CLASQUIN
A. FRESSE a donné pouvoir à M. BOIGEY-DIEMER
S. POIRIER a donné pouvoir à M.-F. VANNSON

Objet : *État d'assiette des coupes et destination des produits de l'année 2026*

Monsieur Philippe MAIRE expose les informations concernant la proposition d'assiette de coupes forestières formulée et destination des produits par l'UT Épinal – Xertigny de l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2026.

Elles s'inscrivent dans les principes de gestion durable et de préservation de l'environnement et découlent de l'application de l'aménagement forestier en vigueur et des urgences sylvicoles qui ont été identifiées. Pour rappel, les priorités sylvicoles indispensables à la pérennité de la forêt sont de poursuivre le renouvellement engagé, réaliser les éclaircies dans les jeunes peuplements au stade opportun, installer un réseau de pistes et de cloisonnements optimal pour préserver les sols.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer avant le 31 décembre 2025 pour l'état d'assiette 2026.

L'état d'assiette des coupes proposé par les services de l'ONF est le suivant :

Groupe	UG	Type coupe	Surf ; à Dés. (ha)	V. Total (m³)
Régénération	31	Secondaire	7,93	634,4
Régénération	63	Secondaire	7,14	499,8
Régénération	71	Secondaire	10,73	643,8
Régénération	72_r	Secondaire	3,98	286,6
Régénération	73_r	Secondaire	4,20	294,0
Régénération	77_r	Secondaire	0,36	54,0
Régénération	78_r	Secondaire	3,47	416,4
Régénération	88_r	Secondaire	6,00	360,0

Régénération	90 t	Secondaire	4,60	276,0
Régénération	95	Secondaire	6,15	430,5
Régénération	96	Secondaire	12,71	1 016,8
Régénération	97 r	Secondaire	8,28	662,4
Régénération	107 r	Secondaire	2,16	151,2
Régénération	108	Ensemencement	13,46	1 346,0
Régénération	92	Amélioration de BI	11,86	533,7
Régénération	91	Amélioration de BI	9,37	421,6
Régénération	77 a	Amélioration de BI	13,36	734,8
Régénération	94 a	Amélioration de BI	7,30	401,5
Régénération	93 a	Amélioration de BI	5,20	286,0
Régénération	64	Amélioration de BO	8,21	451,5

Surf. A Dés. : Surface à Désigner – BI : Bois d'Industrie – BO : Bois d'Oeuvre

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VALIDE l'état d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2026,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 18 décembre 2025

Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

